

SEANCE DU 10/01/2019

Le dix janvier deux mil dix-neuf à dix-huit heures, le conseil municipal de BREAU-MARS, régulièrement convoqué s'est réuni dans les lieux habituels de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DURAND, Maire.

Etaients présents :

DURAND Alain, **DERICK** Jean-Michel, **MARTIN** Yves, **PHILIP** Marie-France, **PIALOT** Pierre, **GALTIER** Jean-Luc, **RECOLIN** Serge, **PUSINERI** Christian, **REJET** Marie-Claude, **MEZY** Danielle, **PONS** Nelly, **GALTIER** Véronique, **DESCHAMPS** Jean-Claude, **COMBERNOUX** Samuel, **DUPONT LAMOUREUX** Suzanne, **PEYRE** Serge, **TOUCHE** Bernard.

Etait absent excusé avec pouvoir : CHALVIDAN Cyril qui donne procuration à PONS Nelly

Etait absente : VIGNERON HAAS Sandrine

Madame MEZY Danièle est nommé Secrétaire de Séance.

ORDRE DU JOUR :

1/ PROCES VERBAL D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET ELECTION DU MAIRE

Suivant le procès-verbal de l'installation du Conseil municipal qui vient d'être lu.

Election du maire, le seul candidat est DURAND Alain
Elu à 16 voix POUR, 1 NUL et 1 BLANC

Monsieur Alain DURAND est proclamé maire de la Commune Nouvelle de BREAU-MARS

2/ FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire invite les conseillers à s'exprimer sur le nombre d'Adjointes au Maire à élire et. Il est par conséquent demandé au Conseil Municipal d'élire 5 Adjointes, conformément à l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que « le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjointes au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ». LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à 18 voix pour de fixer le nombre d'adjointes au Maire à 5.

3/ ELECTION DES ADJOINTS

Après un appel à candidature pour chaque adjoint il est procédé au vote :

1^{er} adjoint Yves MARTIN : élu à 17 voix POUR, 1 NUL
2^{ème} adjoint : Marie-France PHILIP : élue à 15 voix POUR, 2 NULS et 1 BLANC
3^{ème} adjoint : Pierre PIALOT : élu à 16 voix POUR, 1 NUL et 1 BLANC
4^{ème} adjoint : Jean-Luc GALTIER : élu à 16 voix POUR et 2 NULS
5^{ème} adjoint : Serge RECOLIN : élu à 12 voix POUR, 3 BLANCS et 3 NULS

4/ VOTE DES TAUX D'INDEMNITE DES ELUS :

Le Conseil municipal vote les indemnités du Maire et des 5 adjoints comme suit :

MAIRE : 31% de l'indice brut 1027
ADJOINTS : 8.25 % de l'indice brut 1027

Concernant les maires délégués il est décidé que :

- Monsieur Durand, Maire de la Commune nouvelle et de fait maire de la commune déléguée de BREAU ET SALAGOSSE, refuse des indemnités de maire délégué.
- Monsieur DERICK Jean-Michel conserve le même taux d'indemnité perçu précédemment.

5/ DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

Lecture est donnée des délégations consenties au Maire et approuvées à l'unanimité.

6/ DELEGUES COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS VIGANAIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut procéder à l'élection de 2 délégués titulaires à la Communauté de Communes du Pays Vignais pour représenter la commune de BREAU-MARS

Elus à l'unanimité :

Délégués titulaires : DURAND Alain et DERICK Jean-Michel.

DURAND Alain, DERICK Jean-Michel, sont élus délégués à la Communauté de Communes du Pays Vignais.

7/ DELEGUES AU SIVOM

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut procéder à l'élection de 2 délégués titulaires et un délégué suppléant au SIVOM Intercommunal du Pays Vignais pour représenter la commune de BREAU-MARS

Elus à l'unanimité :

Délégués titulaires : DURAND Alain et DERICK Jean-Michel.

1 Délégué suppléant : PIALOT Pierre

DURAND Alain, DERICK Jean-Michel, sont élus délégués titulaires au SIVOM Intercommunal du Pays Vignais.

PIALOT Pierre, est élu délégué suppléant au SIVOM Intercommunal du Pays Vignais.

8/ REFERENT DEFENSE

Est désigné Monsieur Jean-Claude DESCHAMPS, Conseiller municipal, pour être en charge des questions défense.

QUESTION DIVERSE :

- Distribution des convocations du prochain ordre du jour du CM d u 17/01/2019

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures 40.